



# STATISTIQUES ET INDICATEURS

## LES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES PAYS DE LA LOIRE

SITUATION AU 31/08/2017



Libre de diffusion sous réserve de mention de la source « Pôle emploi Pays de la Loire »

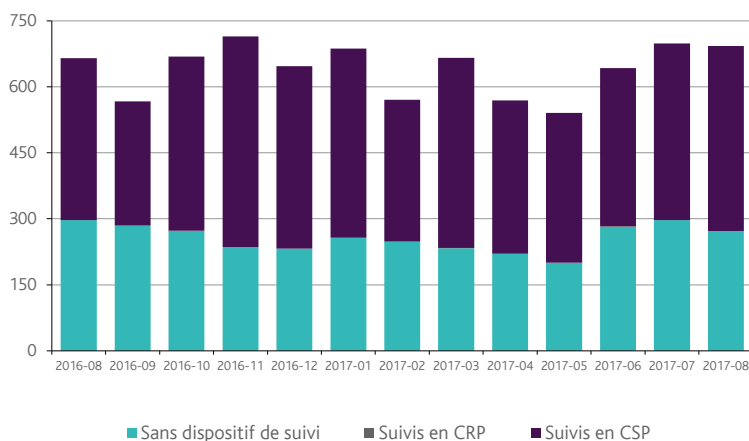
### LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En août 2017, **693** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en progression de **4,2%** par rapport à août 2016. Les licenciés avec dispositif représentent **60,8%** de l'ensemble et affichent une hausse de **14,4%**. En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques affiche une baisse significative depuis août 2015 (**678** licenciements en août 2017). En un an, **7 667** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une baisse de **20,8%**).

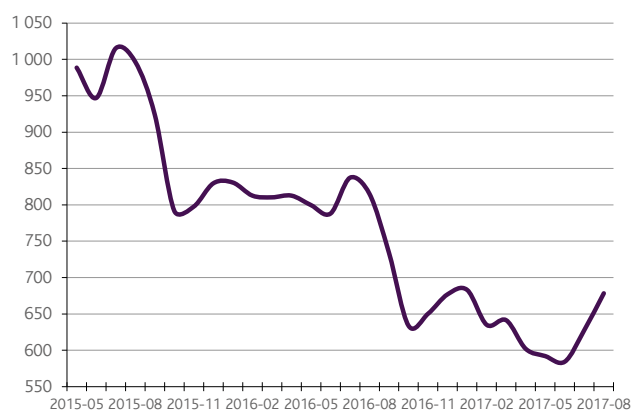
#### SOMMAIRE

- 1 Les licenciés économiques
- 2-3 Leurs caractéristiques socio démographiques
- 4 La DEFM avec dispositif
- 5-6 Le suivi des dispositifs

#### LES INSCRIPTIONS SUITE A LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE



#### MOYENNE MOBILE SUR TROIS MOIS



— Total des licenciements (avec et sans suivis)

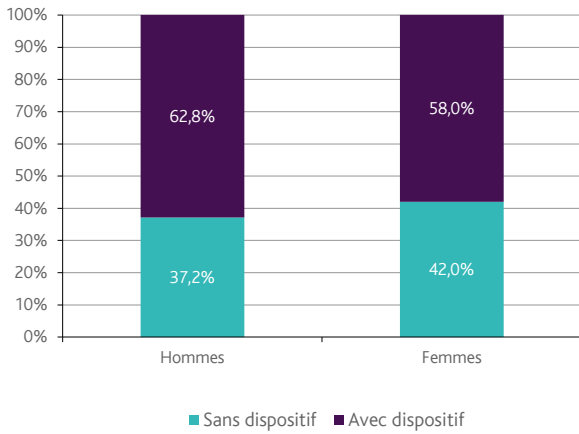
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	août-17	693	272	39,2%	421	60,8%			421
	août-16	665	297	44,7%	368	55,3%			368
	Evolution	4,2%	-8,4%		14,4%				14,4%
Cumul sur 3 mois	août-17	2 035	851	41,8%	1 184	58,2%	NC	NC	1 183
	août-16	2 445	958	39,2%	1 487	60,8%			1 487
	Evolution	-16,8%	-11,2%		-20,4%				-20,4%
Cumul sur 12 mois	août-17	7 667	3 035	39,6%	4 632	60,4%	NC	NC	4 629
	août-16	9 675	3 256	33,7%	6 419	66,3%	NC	NC	6 415
	Evolution	-20,8%	-6,8%		-27,8%				-27,8%

Source Persee

**Information méthodologique :** Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement

# LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO DÉMOGRAPHIQUES DES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES

## RÉPARTITION PAR SEXE



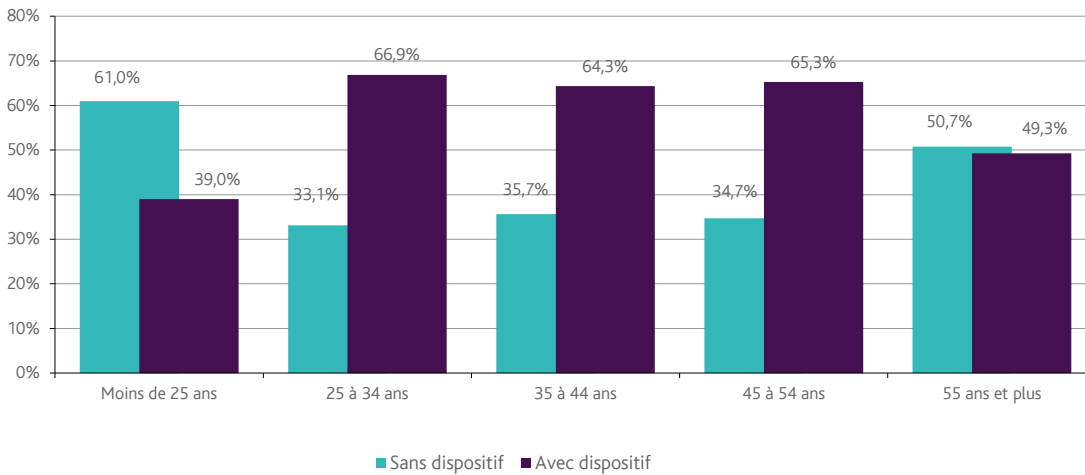
En août 2017, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (**58%**) est moins importante que celle des hommes (**62,8%**).

Exceptées les tranches d'âge de moins de 25 ans et de 55 ans et plus (**39%** et **49,3%**), les autres tranches d'âge ont adhéré majoritairement à un dispositif (de **64,3%** à **66,9%**).

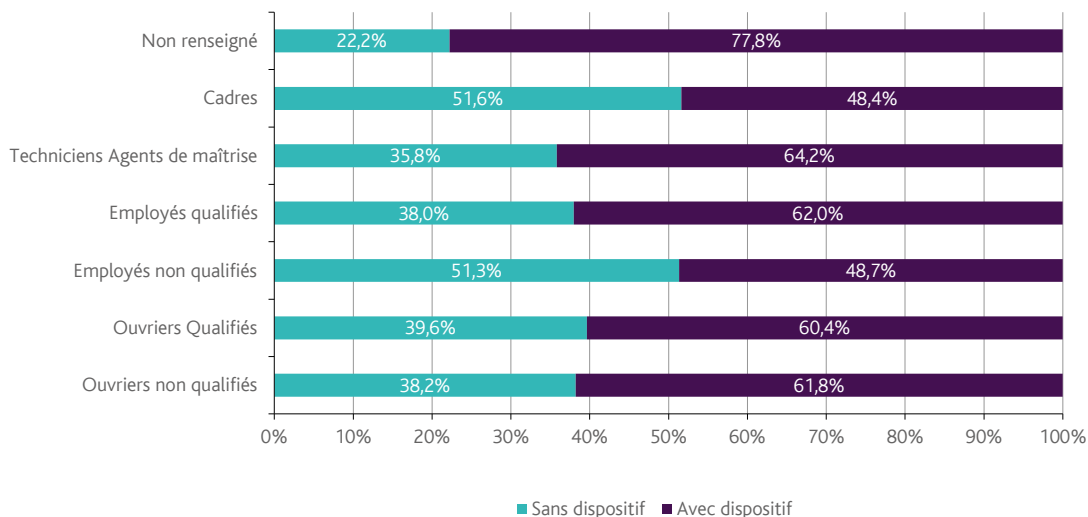
La tranche d'âge de 25 à 34 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

La proportion de personnes suivies par un dispositif est plus importante chez les techniciens agents de maîtrise (**64,2%**) et chez les employés qualifiés (**62%**). Viennent ensuite les ouvriers non qualifiés avec **61,8%**. La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des cadres (**48,4%**).

## RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



## RÉPARTITION PAR QUALIFICATION



Source Persee

## RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



## RÉPARTITION PAR MÉTIER (15 PREMIERS)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
K1303 Assistance auprès d'enfants	21	NC	NC
G1602 Personnel de cuisine	18	9	9
H2913 Soudage manuel	14	5	9
D1106 Vente en alimentation	12	NC	NC
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	12	NC	NC
D1401 Assistanat commercial	12	NC	NC
F1703 Maçonnerie	11	6	5
K1801 Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle	11	NC	NC
K2111 Formation professionnelle	11	NC	NC
M1203 Comptabilité	11	5	6
D1301 Management de magasin de détail	10	NC	NC
H2206 Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie	10	NC	NC
N1103 Magasinage et préparation de commandes	10	NC	NC
F1603 Installation d'équipements sanitaires et thermiques	9	NC	NC
F1607 Pose de fermetures menuisées	9	NC	NC

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En juillet 2017, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

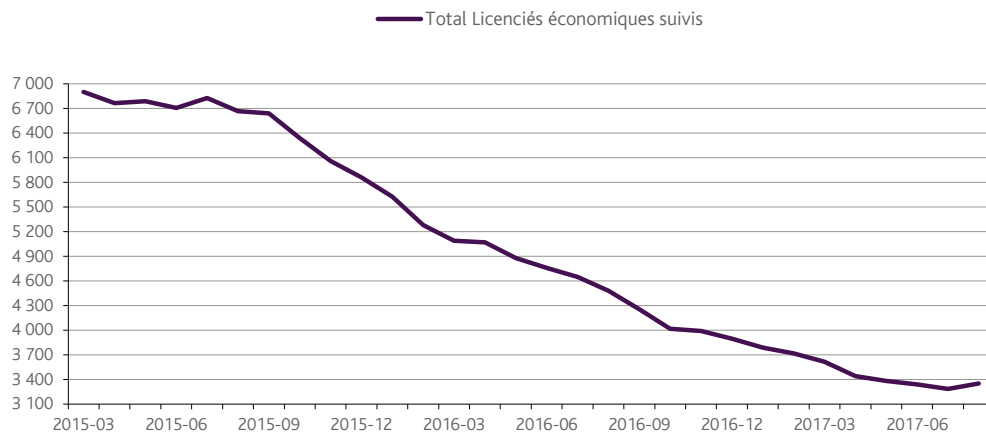
- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Vente en alimentation ", " Vente en habillement et accessoires de la personne " et " Assistanat commercial " ;
- " Services à la personne et à la collectivité " avec les métiers " Assistance auprès d'enfants ", " Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle " et " Formation professionnelle " ;
- " Construction, bâtiment et travaux publics " avec les métiers " Maçonnerie " et " Installation d'équipements sanitaires et thermiques " .

## RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT

	Licenciés économiques août-17	Evolution / août-16	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	251	2,4%	101	40,2%	150	59,8%
49 Maine et Loire	148	11,3%	68	45,9%	80	54,1%
53 Mayenne	70	37,3%	28	40,0%	42	60,0%
72 Sarthe	112	-17,0%	42	37,5%	70	62,5%
85 Vendée	112	10,9%	33	29,5%	79	70,5%
<b>Pays de la Loire</b>	<b>693</b>	<b>4,2%</b>	<b>272</b>	<b>39,2%</b>	<b>421</b>	<b>60,8%</b>

## LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)

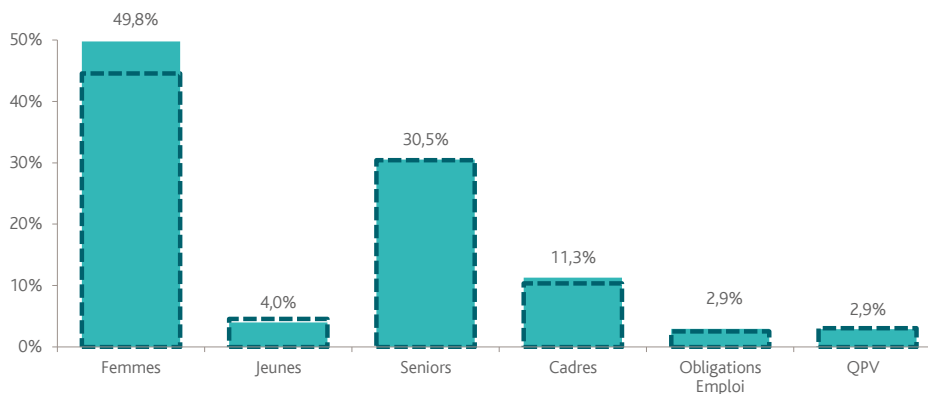
### ÉVOLUTION DES DEFM



	août-15		août-16		août-17	
	DEFM		DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	6 666		4 481	-32,8%	3 353	-25,2%
dont CRP			NC		NC	
dont CTP			NC		NC	
dont CSP	6 666		4 480	-32,8%	3 354	-25,1%

### RÉPARTITION PAR PUBLIC

	août-16		août-17		
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	Evolution annuelle
Femmes	1 997	44,6%	1 669	49,8%	-16,4%
Moins de 25 ans	204	4,6%	133	4,0%	-34,8%
50 ans et plus	1 362	30,4%	1 023	30,5%	-24,9%
Cadres	463	10,3%	379	11,3%	-18,1%
Obligations d'emploi	113	2,5%	98	2,9%	-13,3%
Quartiers Prioritaires de la Ville	136	3,0%	97	2,9%	-28,7%



■ Poids Année en cours ■ Poids Année\_1

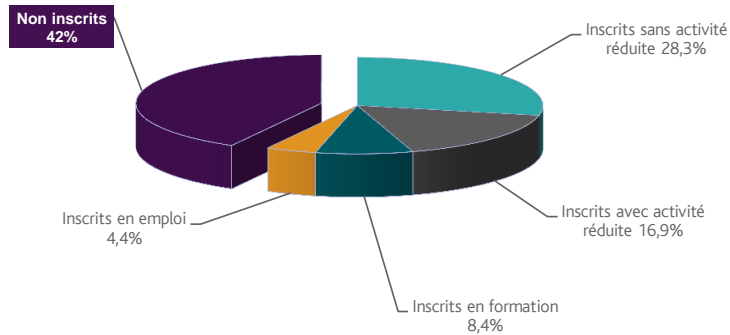
## SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En août 2017, **42%** des adhérents de la cohorte de juillet 2016 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **49%** pour la population masculine et **54,2%** pour les demandeurs âgés de 25 à 34 ans.

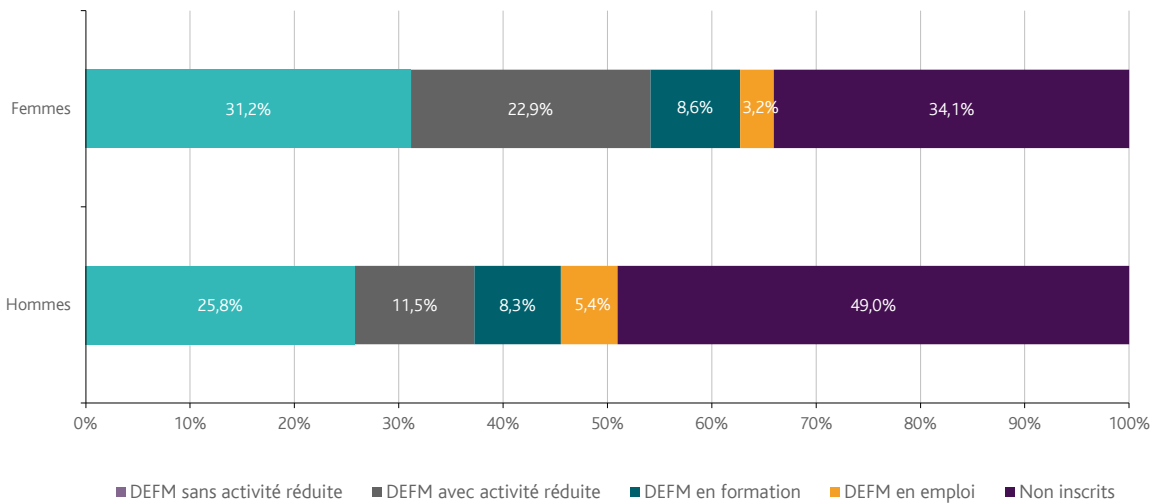
**28,3%** des adhérents de juillet 2016 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **16,9%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **63,2%**.

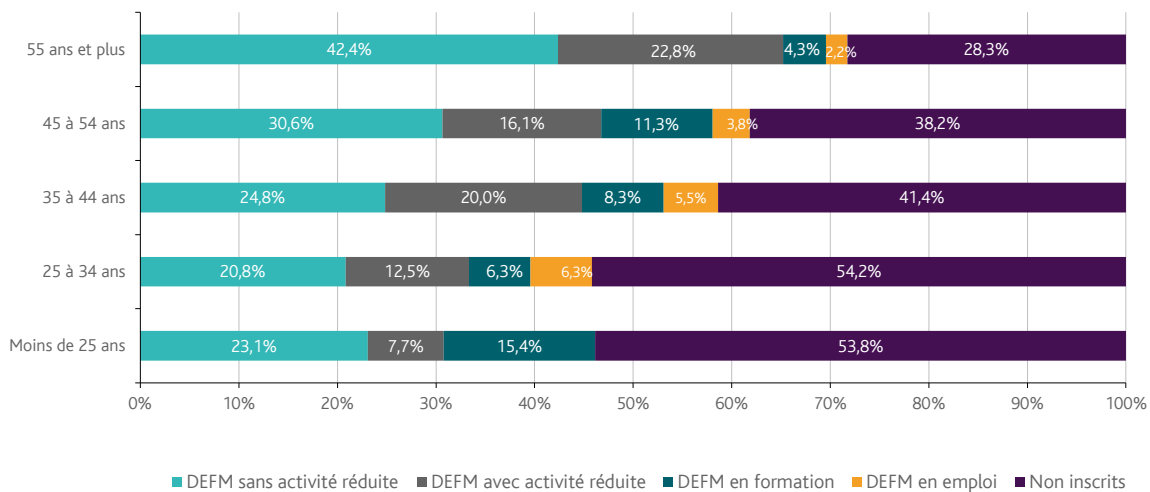
### SUIVI DE LA COHORTE DE JUILLET 2016 - 607



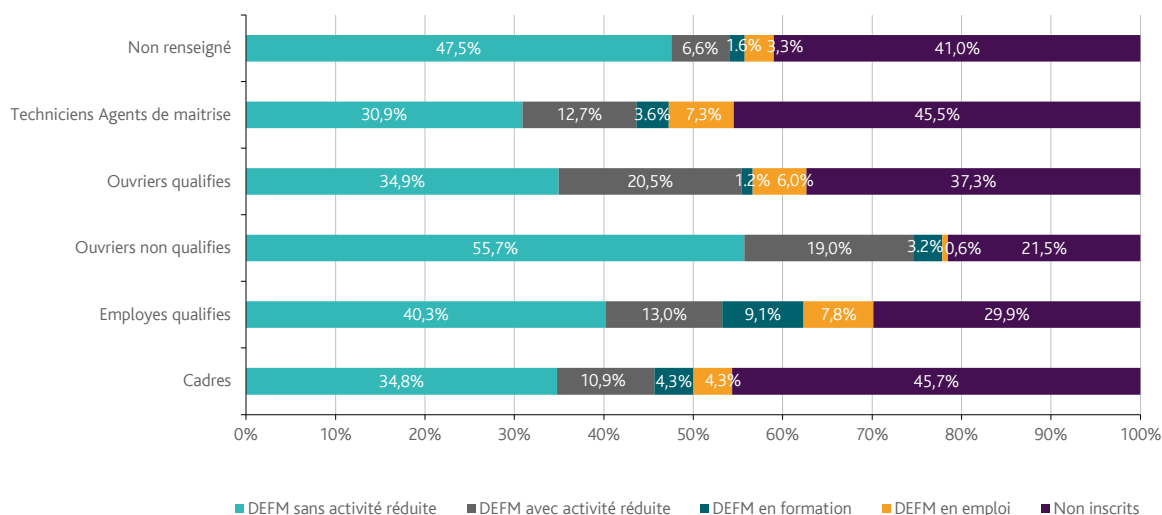
### RÉPARTITION PAR SEXE



### RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



La proportion des adhérents de la cohorte qui ne sont plus inscrits est plus importante chez les cadres et les techniciens agents de maîtrise (45,7% et 45,5%).



Source Persee

#### Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

#### Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP. Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

#### Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011. Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans. Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique. Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP). Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période. Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

#### Un nouveau dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique dorénavant aux procédures de licenciement économiques engagées à partir du 1er février 2015.

Son montant est fixé à 75% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

#### Situation à l'issue des dispositifs

- Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite
- Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite
- Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation
- Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)
- Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

Directeurs de la publication :  
Alain MAUNY – Laurence ROSSI

Directeur de la rédaction :  
Josette BARREAUD

Conception et réalisation :  
Service SEE – Catherine DORNIC - Brigitte VIGOUROUX

Contact : [statsPDL@pole-emploi.fr](mailto:statsPDL@pole-emploi.fr)

Pôle emploi Pays de la Loire  
1 rue de la Cale Crucy - CS 67910  
44179 NANTES Cedex 4

[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)  
[www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr](http://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr)

